

DOSSIER DE PRESSE



AGGLO
de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil Communautaire

Jeudi 26 juin 2010

17h00

Salle Bouchet

Immeuble Consulaire de Brive La Gaillarde

Ce conseil communautaire du 24 juin donnera lieu à l'approbation des comptes administratifs 2009. Les dépenses d'investissements en 2009 ont été réalisées à 50,08% contre 16,65% en 2008 pour le budget principal. Pour le budget assainissement, les dépenses d'investissements ont été réalisées à 82,28% en 2009 contre 77,83 % en 2008.

De nombreuses actions sur les trois volets du développement durable seront également soumises au vote :

- L'équité sociale avec
 - l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH),
 - la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du programme de réussite éducative (PRE), l'attribution d'un fonds de concours à Sainte-Féréole
 - et le recrutement d'un encadrant technique pour le chantier d'insertion « bâtiment » porté par l'Agglo.
- L'efficacité économique, avec
 - le vote d'un système d'avance remboursable dont la société UV Germe serait la 1ère entreprise à en bénéficier,
 - le démarrage des études sur la zone du Bridal à Allasac et de la concertation sur le Parc d'Activités de Mansac,
 - et la contribution à une expérimentation à l'échelon régional en vue de la montée en débit de l'agglomération de Brive
- La préservation de l'environnement avec le programme de travaux d'assainissement pour 2010.

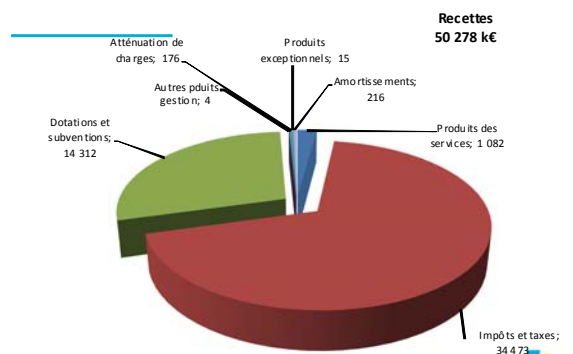
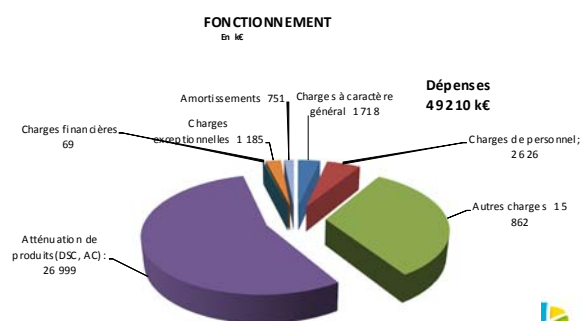
Enfin, en matière d'aménagement du territoire par des équipements structurants, sera votée :

- L'adhésion à l'association de promotion du TGV Poitiers Limoges Brive et à l'Association Urgence Ligne Paris Orléans Limoges Toulouse

Comptes administratifs 2009

Approbation des comptes administratifs 2009

Budget Principal

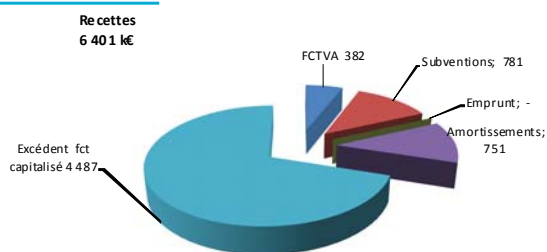
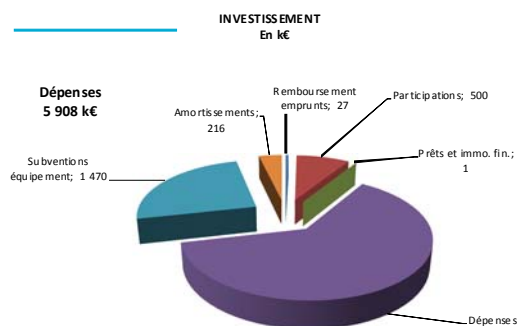


Une épargne brute de 1 068 k€
Un résultat reporté de 2 000 k€

La part la plus importante de nos dépenses de fonctionnement est consacrée aux reversements d'attribution aux communes (27 M€).

L'autre part significative (15,8 M€) est consacrée à nos participations dans des syndicats mixtes ou encore des subventions.

En ce qui concerne les recettes la TPU représente un peu plus de la moitié de nos recettes, nous attendons donc avec circonspection la somme qui s'y substituera afin de savoir si l'Agglo aura totalement été compensée. Néanmoins nous savons que ces recettes de substitution n'auront pas le même dynamisme (+ 900 k€ en 2010)

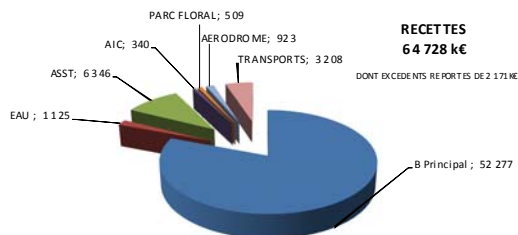
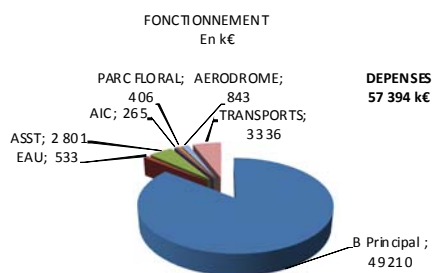


Résultat de l'exercice : 493
Résultat reporté : 1 596
Excédent fonctionnement affecté : 4 487
Résultat cumulé : 2 090

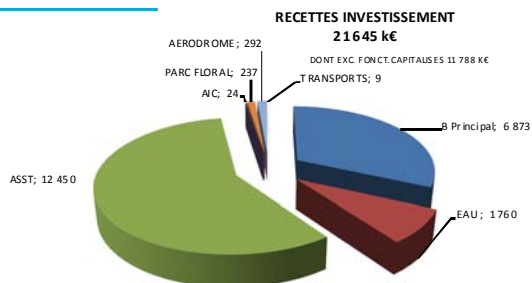
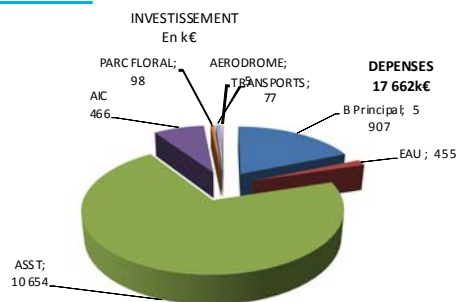
La grande partie des dépenses d'investissement est consacrée à la réalisation des zones d'activité (2 039 k€). Des acquisitions foncières (abattoir et Smurfit : 965 k€) et l'acquisition des parts Semabl à la Ville de Brive (500 k€).

En ce qui concerne les recettes nous avons évité de faire un recours à l'emprunt en mobilisant l'excédent de fonctionnement capitalisé (4 487 k€).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009
Consolidés Budget Principal + Budgets Annexes



ZONES D'ACTIVITES :
 Dépenses travaux : 3 299 k€
 Recettes : 1 695 k€



ZONES D'ACTIVITES :
 Recettes (emprunt) : 1 512 k€



	2008			2009		
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>		Prévisions	Réalisations	
BUDGET PRINCIPAL						
Total dépenses équipement	30 463	4 949	16,25%	10 977	5 164	47,04%
Total dépenses investissement	30 704	5 112	16,65%	11 796	5 907	50,08%
Total recettes équipement	18 277	2 016	11,03%	2 985	781	26,16%
Total recettes investissement	27 184	3 187	11,72%	10 199	6 402	62,77%
BUDGET EAU						
Total dépenses équipement	1 788	545	30,48%	1 977	411	20,79%
Total dépenses investissement	1 804	563	31,21%	2 119	455	21,47%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
Total dépenses équipement	12 977	10 100	77,83%	11 011	9 060	82,28%
Total dépenses investissement	13 719	10 688	77,91%	12 673	10 654	84,07%

Quand nous comparons les comptes administratifs 2008 et 2009 sur le budget principal et sur le budget assainissement, nous avons une amélioration notoire des taux de réalisation de nos dépenses d'investissement.

En ce qui concerne le budget eau ce moins bon taux de réalisation s'explique par le fait que sur une grosse opération sur les réservoirs de Lintillac nous avons dû différer le début pour un complément d'études.

Volet Social

Approbation du Programme Local de l'Habitat

Pour mémoire, le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une **politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement**. Il fixe, sur la base d'un diagnostic, **un ensemble d'actions à mener** pour accompagner quantitativement et qualitativement le développement de l'habitat.

Le projet de Programme Local de l'Habitat, se compose de trois documents : rapport de diagnostic, document d'orientations et programme d'actions.

Le programme a été arrêté le 22 octobre 2009 en conseil communautaire et transmis pour avis formel aux 15 communes membres de l'agglomération ainsi qu'au Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB) en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) Sud Corrèze, et à l'Etat pour soumission au Conseil Régional de l'Habitat (CRH).

Une délibération en date du 25 février 2010 a synthétisé les avis et remarques issus de la concertation des communes, remarques qui n'ont pas modifié le projet.

Après examen, le Conseil Régional de l'Habitat (CRH), réuni le 31 mai 2010 pour rendre ses conclusions, a émis un avis favorable sans réserve.

Le conseil communautaire aura donc à **voter l'approbation de ce 2^{ème} Programme Local de l'Habitat dans sa version identique au 25 février 2010**, l'Etat ne demandant aucune modification. Chaque action du PLH sera ensuite rediscutée en conseil communautaire et fera l'objet d'une délibération pour sa mise en œuvre.

Pour rappel, les 4 orientations stratégiques du PLH de l'Agglo de Brive, sont les suivantes – voir détail en annexe :

- faire de l'Agglo un acteur incontournable de l'habitat et favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance
- produire du logement pour tous
- mettre en œuvre une politique foncière pour maintenir et encadrer la production en logements
- développer un habitat durable dans un cadre de vie préservé.

L'Etat, qui a donc donné un avis favorable sans réserve, invite l'Agglo de Brive à être vigilante sur les points suivants :

- La connaissance de la vacance pourrait être affinée, afin d'appréhender le potentiel mobilisable pour les politiques de l'habitat
- La détente des marchés locatifs privés (niveau des loyers) peut constituer un frein aux politiques d'amélioration de ce parc. La concurrence actuelle est en effet vive entre les marchés du neuf et de l'ancien
- La nécessaire bonne articulation du PLH et des PLU devra rendre effective la maîtrise de la consommation foncière liée à l'accroissement du parc résidentiel. Cette consommation se fait souvent au détriment de surfaces agricoles
- La mise en cohérence plus globale et transversale sera à construire avec les orientations du SCOT
- La faible pérennité des outils actuels en matière d'accession aidée à la propriété (Pass Foncier, PTZ majorée) pourra nécessiter de la souplesse dans les mesures visant à soutenir l'accession à la propriété
- Dans un souci de complémentarité, l'observatoire de l'habitat de l'Agglo devra être articulé avec celui du Conseil Général

Politique de la Ville : Approbation du programme d'actions 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du programme de réussite éducative (PRE) – fonds de concours investissements équipement jeunes - Sainte-Féréole

La Politique de la Ville est une compétence exercée par l'Agglo de Brive. Par des outils contractuels reconnus d'intérêt communautaire, l'Agglo de Brive œuvre pour le développement social urbain, l'insertion ou encore la prévention des risques sociaux.

Parmi les outils de la Politique de la Ville, outre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), on compte le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le programme de réussite éducative (PRE), les fonds de concours jeune..

Ce conseil communautaire devra voter l'approbation du programme 2010 du CUCS et du PRE, correspondant pour l'Agglo à un engagement financier total de 130 243 € (cf. détail en annexes) ainsi que l'attribution d'un fonds de concours à destination de l'« Espace Jeunes et Accueil de Loisirs sans Hébergement » de Sainte-Féréole, pour un montant de 10 000€, soit 1,5% du coût de l'opération.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est un dispositif contractuel entre l'Agglo de Brive et l'Etat pour mettre en œuvre une politique de développement social et urbain (cohésion sociale) en faveur des habitants des quartiers fragilisés reconnus comme prioritaires (Tujac, Gaubre et les Chapélies).

Il vise l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers urbains sensibles, et le développement urbain des zones prioritaires. Il doit favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants, ainsi que la mobilité et l'autonomie des publics.

Le CUCS œuvre selon 4 champs d'intervention :

- l'emploi et l'insertion,
- la réussite éducative,
- l'habitat et le cadre de vie,
- le lien social, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

Ce contrat s'inscrit comme une composante principale du projet social et solidaire de l'Agglo de Brive, et dans la complémentarité des différents outils actuels du territoire communautaire (programme de réussite éducative, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, le Programme Local de l'Habitat,...).

Ce document contractuel permet de solliciter des financements auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Acsé). L'Agglo doit donc préciser chaque année ses engagements financiers.

Lesdits engagements sont prévisionnels et n'entraînent aucune dépense supplémentaire, ceux-ci étant déjà inscrits au budget primitif.

Cette année, les actions sont principalement focalisées sur la parentalité, des besoins et des projets ayant émergés. Le total du financement de l'Agglo s'élève à 127 243 € pour 2010.

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif conventionnel passé entre l'organisme gestionnaire et l'Etat en faveur des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et vivant dans des quartiers prioritaires. Reconduit annuellement, l'organisme gestionnaire est un Etablissement Public Local d'Enseignement (Collège Jean Lurçat). L'Agglo est un partenaire de co-gestion et de co-animation du dispositif.

Ce dispositif vise à donner leur chance aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite...Il sert à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et de retard scolaire en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Pour 2010, la participation de l'Agglo s'élève à 3 000 € sur les 43 000 € du dispositif.

Le fond de concours jeunes

L'Agglo a mis en place un dispositif d'aide financière à destination des communes adhérentes par un système de fonds de concours sur les projets d'investissement à destination des équipements de loisirs éducatifs jeunes.

Ce dispositif fonds de concours jeunes a pour objectif de soutenir le développement des loisirs éducatifs à destination du public jeune (préadolescents et adolescents) en encourageant la participation et l'autonomie. Il contribue également à favoriser l'accès aux équipements et aux services des publics. Il vise à aider à l'ensemble des communes de l'Agglo désireuses de structurer leur offre d'activités à destination du public jeune.

Les dépenses prises en compte concernent le montant total des dépenses (hors taxes), hors achat de terrain. Le montant d'intervention s'élève au maximum à 20% du coût total et ne peut excéder le montant plafond fixé à 10 000€.

Sainte-Féréole souhaite proposer un espace d'accueil et de loisirs aux enfants et aux adolescents de la commune (pour les 6-18 ans, soit environ 100 personnes).

La structure d'accueil et de loisirs permettra d'intégrer :

- Un accueil de loisirs sans hébergement pour les 6-12 ans
- Un accueil adolescent (13-18 ans)
- Des ateliers thématiques pour les publics jeunes (danse, musique, nouvelles technologies...)

Ce projet s'inscrit en complément de l'offre existante sur la commune telle que le multi-accueil petite enfance, l'école, les équipements sportifs et municipaux.

Le budget total pour le projet s'élevant à 688 619,26 € (595 583,76 € de travaux bâtiment, 87 400 € de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études et 5 635,50 € de Contrôle Technique + CSPS), la participation de l'Agglo est limitée au plafond de 10 000 €(soit 1,5%).

Les autres partenaires intervenant à hauteur de **60 000 € pour le Conseil Général (soit 8,7%), 50 000 € pour la DDR (soit 7,3%), 46 800 € pour le FNADT (soit 6,8%), 46 800 € pour le Conseil Régional (soit 6,8%), 40 000 € pour le FEADER (en attente) (soit 5,8%), 30 000 € pour la CAF (soit 4,4%) et 30 000 € de prêts accordés par la CAF, la Commune finançant le reste, soit 375 019,26 €(54,5%).**

Création d'un emploi d'encadrant technique chantiers d'insertion

Pour rappel, face aux difficultés d'insertion rencontrées par un nombre conséquent de personnes en démarche de recherche d'emploi et au manque de structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire, l'Agglo de Brive a adopté une stratégie volontariste avec la création d'un chantier d'insertion « bâtiment » sur son territoire.

Il s'agit d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail en leur proposant une étape de parcours professionnel supplémentaire. Le choix du chantier en lien avec les métiers du bâtiment s'articule de façon cohérente avec le dossier ANRU Ville de Brive dont la Charte Locale d'Insertion a été rédigée par le PLIE.

Ce projet de chantier d'insertion devrait mobiliser toutes les communes de l'agglomération qui auront vocation à le faire intervenir sur leur territoire. Ce chantier se verra en effet confier les petits travaux de rénovation du patrimoine des communes : réfection de préau, peinture de locaux, renouvellement de revêtement de sol... Ces petits travaux permettront aux salariés d'acquérir des compétences dans les métiers du bâtiment.

8 Contrats Aidés (CAE) seront recrutés à cette occasion. Dans le cadre de ces Contrats Aidés, les participants disposent d'un suivi personnalisé et auront accès à la formation. A ce titre, **l'Agglo de Brive a recruté en 2009 une accompagnatrice socioprofessionnelle chargée de réaliser un suivi renforcé des salariés en contrat aidé.**

Le volet technique du chantier d'insertion avait été initialement prévu avec un prestataire extérieur, un marché devait être contracté avec un organisme d'insertion. Faute d'entente avec le prestataire ayant répondu à l'appel d'offres, il est apparu plus opportun à l'Agglo recruter directement l'encadrant technique sur un poste à temps complet, pour la durée du chantier d'insertion soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Les encadrements techniques et socio-professionnels du chantier d'insertion bâtiment seront donc entièrement assurés par l'Agglo de Brive.

Le 1^{er} chantier mis en œuvre sur site concerne des travaux de peinture à l'école Henri Sautet à Brive et devrait commencer le 19 juillet.

A l'issue de ces contrats, les entreprises participant au projet ANRU dans le quartier des Chapélies sont susceptibles de proposer aux participants un CDD, un CDI ou encore un contrat de professionnalisation. Selon leur projet professionnel, les participants pourront également intégrer une formation cohérente avec leur projet.

Volet Economie

Avance remboursable attribuée à l'entreprise UV Germi

Le développement économique est la première des compétences obligatoires de l'Agglo de Brive. Ont ainsi été déclarées d'intérêt communautaire en 2002 :

- Les actions d'aides à l'implantation d'activités sur le territoire de l'agglomération de Brive
- Les subventions ou les participations à tout organisme concourant au développement économique que la Communauté d'Agglomération déciderait de soutenir

Le principe nouveau d'une avance remboursable complète le dispositif actuel. Il s'agit de verser aux entreprises une somme définie par la commission économique, selon les critères ci-après. Un remboursement différé intervient selon un échéancier qui va de 5 à 8 ans au taux d'intérêt 0%.

Il est ainsi prévu à partir de 2010 de budgétiser 150 000 € pendant 3 ans afin de disposer d'un fond permettant de mettre en œuvre le principe.

Les membres de la commission économique du 20 janvier 2010 ont retenu les critères suivants pour l'attribution de telles avances :

- 1) Emploi : soutien – maintien et développement
- 2) Développement et Recherche
- 3) Situation financière de l'entreprise
- 4) Environnement : protection et économies d'énergie

La 1^{ère} entreprise à bénéficier de ce dispositif est UV Germi : la somme de 40 000 € lui a été attribuée, le principe d'un remboursement de 2011 à 2015 sera fixé par convention entre l'agglomération et l'entreprise.

2 autres demandes seront examinées en septembre.

A propos d'UV Germi :

UV Germi, entité de la société Bordas, fait de la recherche appliquée sur les ultraviolets traitant l'eau et l'air. Le traitement de l'eau avec le chlore étant insuffisant, des marchés sur la déchloration des piscines publiques avec des UV ont été obtenus et le milieu médical est très demandeur. L'avenir des UV et leur champ d'application apparaissent énormes, cette technologie restant encore méconnue. Les lampes sont actuellement fabriquées en Allemagne et l'intérêt majeur est de faire travailler les français, les entreprises locales et de réunir les compétences sur le bassin de Brive.

UV Germi s'est installée depuis 2 ans à la ZAC de La Nau et emploie aujourd'hui 10 personnes, 2 emplois ont été créés en 2009 et 3 autres sont prévus en 2010. Le but est d'atteindre un effectif de 25 personnes dans 3 ans. La progression de son chiffre d'affaires est de 20% par an depuis 4 ans et le dirigeant espère atteindre 30% pour les années à venir. Le poste « recherche et développement » représente 30% du chiffre d'affaires. Il s'agit donc d'une affaire très saine, en pleine expansion.

Cette société a commencé à travailler sur ces procédés il y a 12 ans et se trouve aujourd'hui confrontée à une obligation de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, qui lui impose une nouvelle réglementation européenne onéreuse. La certification doit être établie par un laboratoire référencé en Allemagne.

Cet agrément européen est incontournable pour la progression de la société. Il permettra à l'entreprise de commercialiser ses produits en France mais aussi aux Etats-Unis et au Canada. La mise en application de cette autorisation sera obligatoire en 2011/2012. Seules 2 entreprises en France vont demander cet agrément.

Pour poursuivre son activité et malgré un apport personnel, le dirigeant Monsieur Bordas, a besoin d'une aide financière. Le coût financier s'élève à 300 000 €. La Région devrait accorder 100 000 € sous forme d'avance remboursable et une aide européenne pourrait également lui être octroyée.

Démarrage des études sur la zone du Bridal à Allasac et de la concertation sur le Parc d'Activités de Mansac.

La zone du Bridal à Allasac est inscrite au schéma directeur du Pays de Brive.

La vocation de la zone est d'accueillir des entreprises de petites industries, artisanales et commerciales. La commercialisation sera réalisée « à la demande », en fonction des besoins futurs. Ces derniers diffèrent très fortement en fonction de l'activité exercée.

Le projet consiste en la viabilisation d'une unité foncière d'une surface de 51 337m² (soit environ 44 000 m² de surface commercialisable) avec la mise en œuvre d'une voirie en impasse (bande circulaire d'une largeur de 8,00m et trottoirs de 2,00m).

Un éclairage public ainsi que l'ensemble des réseaux (eau, électricité, téléphone, assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, et éventuellement le gaz) seront mis en place.

Le volet paysager du projet (plantations, prise en compte du ruisseau existant, ...) est également traité dans le cadre de l'opération.

Les délibérations soumises au vote permettront de commencer les premières études sur la zone et de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles à acquérir sur la zone du Bridal.

L'Agglo de Brive doit engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les conditions en sont fixées après avis de la commune concernée. Les objectifs de la concertation sont d'informer les personnes concernées et de leur permettre de s'exprimer si besoin.

La zone de Mansac, située à proximité de l'autoroute, sera dans un 1^{er} temps aménagée sur une petite surface car elle n'est pas inscrite au schéma directeur du Pays de Brive. Elle pourra à terme, en fonction des demandes, prendre de l'ampleur.

Ces deux zones permettront de mailler le territoire.

Contribution à l'étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la montée en débit de l'agglomération de Brive

Afin de faire aboutir le haut débit sur le territoire, le syndicat mixte DORSAL a été créé et regroupe différents partenaires et collectivités dont la Communauté d'agglomération de Brive.

En vue de la montée en puissance du haut débit sur le territoire, il apparaît nécessaire de lancer :

- l'étude d'opportunité FTTH (Fiber To The Home) qui analysera le déploiement sur l'ensemble des zones de densité de toutes les communes de l'agglomération de Brive afin d'établir le niveau de priorité des zones à desservir
- L'étude de faisabilité de réalisation qui visera à établir les éléments nécessaires à l'acquisition du site et à établir les sites techniques candidats
- l'étude de faisabilité FTTH qui permettra d'établir la valorisation financière du déploiement sur une zone d'environ 11 000 logements du territoire communautaire

Il s'agit d'un vrai projet fédérateur, un projet d'agglomération. L'objectif est d'amener la fibre dans tous les centres bourgs de l'Agglo, afin d'améliorer l'existant sur l'ensemble du territoire de l'Agglo de Brive.

Le fait d'inclure la ville de Brive dans le périmètre permet de moyenniser le coût et de développer un modèle économique incitatif pour les opérateurs, qui devrait permettre d'obtenir un prix d'abonnement moindre dans les communes mal desservies.

Le montant total de l'étude est de 101 000 € HT dont 61 000 € HT à la charge de l'Agglomération, le taux de subventionnement pour la réalisation de cette étude étant de l'ordre de 40% avec 40 000 € de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette expérimentation pourrait être reproduite au niveau régional.

Aménagement du territoire

Adhésion à l'association de promotion du TGV Poitiers Limoges Brive et à l'Association Urgence Ligne Paris Orléans Limoges Toulouse

L'Association Urgence Ligne POLT, représentative du monde associatif et syndical, des forces économiques et des collectivités locales, a pour but de promouvoir la modernisation de la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse afin de développer le trafic ferroviaire fret et voyageur pour mieux desservir nos territoires.

Le montant de la cotisation annuelle est de 500 euros.

L'Association de promotion du TGV Poitiers Limoges Brive a pour but est à la fois d'entretenir des contacts avec le maître d'ouvrage et de suivre attentivement le déroulement des études et d'autre part d'être l'interlocuteur privilégié des particuliers, des élus et des chefs d'entreprises afin de promouvoir la ligne LGV.

Le montant de la cotisation annuelle est de 2 000 euros.

Considérant que ces deux projets sont importants pour l'aménagement de notre territoire et qu'ils favoriseront le développement économique de notre bassin de vie, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'adhésion de l'Agglo de Brive à ces 2 associations.

Il semble en effet aussi important pour l'Agglo de Brive de ne pas laisser mourir l'axe nord Sud ni l'étoile ferroviaire de Brive que de suivre le projet de LGV, dont la réalisation est prévue d'ici 2017.

Volet Environnement

Programme de travaux d'assainissement 2010

Les travaux d'assainissement planifiés pour 2010 sont les suivants :

- Commune de COSNAC : extension du réseau de collecte des eaux usées sur MONTPLAISIR
- Commune de DAMPIAT : extension du réseau de collectes vers le BOUYSSOU, deuxième tranche
- Commune de MANSAC : création de la station d'épuration du Bourg
- Commune de MANSAC : extension du réseau de collecte vers le bourg, marché à tranches
- Commune de NOAILLES : extension du réseau de collecte le long de la RD 158
- Commune d'USSAC : extension du réseau de collecte secteur du PEUCH
- Commune d'USSAC : Création d'un poste de relevage des eaux usées

L'estimatif des lots énumérés plus haut est de 1 033 000 €, l'opération sera dévolue sous forme d'appel d'offres ouvert.

ANNEXES

Les 4 orientations stratégiques pour le PLH et les propositions d'actions qui répondent à ces enjeux.

Le PLH s'étend sur le moyen terme (6 ans), les actions seront échelonnées dans le temps en fonction des volontés politiques. Le nouveau PLH suit 4 orientations stratégiques :

1. **Faire de la Communauté d'Agglomération de Brive un acteur incontournable de l'habitat et favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance**

L'équilibre social est une prérogative de la Communauté d'Agglomération. A ce titre l'agglomération doit être rapidement en mesure de porter et défendre auprès des communes, des bailleurs et des autres acteurs sa vision intercommunale. **En faisant évoluer les modes de prises de décision, il s'agit de passer d'une logique de guichet à une logique de projet.**

Les actions proposées permettent **d'affirmer le rôle moteur de l'agglomération** en matière d'équilibre social de l'habitat :

- Instauration d'une **instance de pilotage du PLH** qui prendrait appui sur un dispositif d'observation, qui permettra de suivre et d'évaluer le PLH
- **Dynamisation du partenariat avec les bailleurs**, et en renforçant le rôle d'accompagnement de l'agglomération (formalisation d'un nouveau partenariat au service du logement social)
- **Travail avec l'Etat dans le cadre de la prise de délégation des aides à la pierre**. L'objectif est de prendre de l'autonomie dans la mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat.

2. **Produire des logements pour tous**

Les parcours de vie, de moins en moins linéaires, se complexifient et font naître de nouveaux besoins. C'est finalement toute la chaîne du logement qui est impactée par ces bouleversements sociodémographiques.

Tous les segments du parc de logement doivent être pris en compte dans la politique communautaire de l'habitat – de l'hébergement d'urgence aux logements en accession – pour répondre aux besoins de tous les habitants.

- En mettant en place un **dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété**. Dispositif engagé dès le 1^{er} juillet 2009, il est d'ores et déjà actif, **la 1^{ère} subvention éligible sera votée lors de ce conseil.**
- En **utilisant le droit de réservation**, pour constituer un contingent réservataire de logements, à l'attention des personnes défavorisées et des nouveaux arrivants, et pour disposer de plus d'informations sur le traitement des demandes
- Par **la production de logements conventionnés publics et privés**, à l'aide d'un nouveau dispositif à destination du parc privé et d'un meilleur partenariat avec les bailleurs.
- En **développant la capacité d'hébergement et de l'offre en logements adaptés** sur notre territoire, en agissant en faveur de la mise en accessibilité et de l'adaptation des logements auprès des autres acteurs (Département, bailleurs...)
- En mettant en place **un service de gestion locative adaptée**, de type agence immobilière à vocation sociale, pour une meilleure adéquation offre / demande

3. Mettre en œuvre une politique foncière pour maintenir et encadrer la production en logements

Maîtriser le développement du territoire communautaire et lutter contre l'étalement urbain coûteux en termes de réseaux et de foncier consommé, tels sont les objectifs globaux poursuivis par une politique foncière communautaire. L'implication de l'agglomération en la matière est d'autant plus urgente que le premier PLH n'a permis aucune avancée en la matière.

Les actions proposées favorisent un **travail conjoint dans les champs de l'urbanisme et du foncier** :

- accompagnement des communes dans la réalisation d'études urbaines nécessaires (en amont des acquisitions foncières),
- révision des documents d'urbanisme,
- mise en place d'un Fonds d'Intervention Foncière afin de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'acquisition,...

4. Développer un habitat durable dans un cadre de vie préservé

L'habitat doit évidemment être mis en perspective avec le développement et l'aménagement durable de notre territoire. En concordance avec l'Agenda 21 en cours d'élaboration, le PLH doit donc être l'occasion de développer un habitat durable.

Les actions proposées se placent dans une perspective de cohérence territoriale :

- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**
- **Sensibilisation aux questions d'économie d'énergie**
- **Réalisation d'opérations pilotes**

Pour mémoire, les engagements financiers de l'Agglo par action sont les suivants :

n°	Nom de l'action	Coût Prévisionnel de l'action en 2010	Crédits Agglo 2010	Organismes / associations
Programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010				
1	Suivi renforcé des jeunes en démarche d'insertion	72 161€	34 998€	Mission Locale de Brive
2	Job d'Urgence	18 373€	/	Mission Locale de Brive
3	Resto Forme	750€	/	Mission Locale de Brive
4	Action de parrainage	6 100€	2 600€	Mission Locale de Brive
5	Insertion et rénovation urbaine	Report 2009		Mission Locale de Brive
6	Aide à l'insertion quartier ouest	49 780€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
7	Aide à l'insertion quartier est	45 900€	/	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive
8	Job Contact	12 200€	/	FJT Tulle Club Excellence CAB
9	Théâtre Forum Lutte contre les discriminations à l'embauche	6 500€	2 000€	FJT Tulle
10	Story City	2 100€	/	Mission Locale de Brive
11	Sensibilisation à la création d'entreprise	6 000€	1 000€	Airelle 19
12	Soutien aux transports des travaux saisonniers	1 100€	/	Mission Locale de Brive
13	Sensibilisation au réseau covoiturage	Néant		Mission Locale de Brive
14	Equipe opérationnelle	47 000€	30 000€	Agglo de Brive
15	Ateliers d'écriture - Alphabétisation	34 200€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
16	REAAP – Atelier parents enfants et groupe de parole	10 110€	1 450€	SOS Violences Conjugales
17	REAAP – Groupe de parole	1020€	245€	Association Familiale de Brive
18	REAAP – Atelier Parents enfants	4 850€	550€	CHRS Patier
19	REAAP – Parole de parents et sorties familiales	4 980€	200€	Ville de Cosnac – Centre Social A. Teyssandier
20	REAAP – Forum Parentalité	4 450€	1 000€	Ville de Malemort
21	REAAP – Plate forme famille et animation du réseau	128 862€	1 400€	CAF 19
22	Ateliers Conviviaux	26 800€	/	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive
23	Vac'Familles	26 000€	2 500€	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive
24	Atelier santé quartiers Ouest	8 570€	/	CODES 19
25	Malles Pédagogiques Santé	4 000€	3 000€	CODES 19
26	Rallye familial	3 040€	/	Association Vivre Ensemble
27	Tradition	1 530€	1 000€	Association Couleurs Plurielles
28	Récré' familles	41 400€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
29	Animations pied' immeubles	8 900€	/	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive

n°	Nom de l'action	Coût Prévisionnel de l'action en 2010	Crédits Agglo 2010	Organismes / associations
30	Animation locale Rivet	29 200€	4 000€	Association Bougeons sur la Colline
31	Espace socioculturel Rivet	150 000€	5 000€	Ville de Brive
32	Ateliers santé quartier Est	6 900€	/	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive
33	Jeu citoyenneté	32 580€	2 500€	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
34	Théâtre forum – Lutte contre les discriminations	5 700€	2 000€	Association Arc en Ciel Théâtre
35	Prévention des conduites à risques	105 000€	/	Maison des Ados ADPEP19
36	Activités de loisirs éducatifs quartiers ouest	245 300€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
37	Activités de loisirs éducatifs quartier est	219 340€	/	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive
38	Dispositif relais	80 000€	6 000€	Collège Jean Lurçat
39	CLAS Brive	16 500€	2 600€	Association Familiale de Brive
40	CLAS Cosnac	11 900€	1 000€	Commune de Cosnac
41	CLAS Quartier Ouest	111 700€	/	Centre Jacques Cartier Ville de Brive
42	CLAS Quartier Est	76 000€	/	Centre Raoul Dautry Ville de Brive
43	CLAS Courteline	21 400€	2 500€	Club Courteline
44	CLAS Malemort	50 700€	2 000€	Ville de Malemort
45	Ecole ouverte quartiers ouest	14 550€	2 000€	Collège Jean Moulin
46	Ecole ouverte quartier est	10 000€	2 000€	Collège Maurice Rollinat
47	Exposition pédagogique et diversité culturelle	41 250€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
48	Activités d'éveil en éducation prioritaire	32 000€	3 000€	Direction Enfance Education – Ville de Brive
49	Activités sportives et culturelles quartiers Ouest	9 610€	/	Association TUCSS
50	Création chorégraphique	29 000€	3 200€	Association Centre Chorégraphique d'Echanges Artistiques
51	C'est Slam...oui !	1 665€	300€	Collège Rollinat
52	Rencontre inter centres – « Ludo'artdéco »	2 955€	2 300€	Commune de Varetz
53	Rencontre inter centres – « Prévention aux gestes de premiers secours »	1 400€	1 400€	Commune de Saint Viance
54	Rencontre inter centres – « 1,2 et 3 les déchets sont plus là »	5 850€	1 500€	Commune de Malemort
55	Mémoire de quartier	3 000€	500€	Collège Rollinat
56	Médiation sociale	40 630€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
57	Animations locales quartiers ouest	21 400€	/	Centre Jacques Cartier – Ville de Brive
58	Animations locales quartier est	20 300€	/	Centre Raoul Dautry – Ville de Brive

n°	Nom de l'action	Coût Prévisionnel de l'action en 2010	Crédits Agglo 2010	Organismes / associations
59	Education à la citoyenneté et lutte contre l'incivilité routière	4 665€	1 500€	Collège Jean Moulin
Programme Dispositif de réussite éducative 2010				
60	Dispositif de réussite éducative	43 000€	3 000€	Collège Jean Lurçat
TOTAL		2 020 171€	130 243€	

**POUR CONNAITRE L'ACTUALITE DE L'AGGLO,
CONSULTEZ LE SITE WWW.AGGLO-BRIVE.FR**



**Contact Presse :
Valérie Chilard
Responsable Communication**

Communauté d'Agglomération de Brive

Tél : 05 55 74 70 18

Mail : valerie.chilard@agglo-brive.fr